

Compte -rendu de la séance du Conseil Municipal de NERONDE du Jeudi 5 juin 2014 à 20h

Présents : G. MONCELON, J. BOTHERON, X. REYNARD, P. MOREL, G. PLANCHE, E. ZGAINSKI,
M. BUSSERY, R. TISSOT, G. NICOLAS, JP. BERNARD, J. PADET

Secrétaire de séance : P. MOREL

Délibération relative aux délégations consenties au maire par le conseil.

M. le Maire expose les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) qui permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 4° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 7° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 8° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- 9° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.
- 10° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
- 11° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre;

Constitution de la commission communale des impôts directs :

M le Maire propose une liste de personnes volontaires (dix titulaires et dix suppléants).

Le centre des impôts de Roanne retiendra 6 titulaires et 6 suppléants

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces deux listes.

Commissions intercommunales :

Mise en place des Commissions intercommunales :

| | |
|---|-----------------------|
| Finances- Budget | X. REYNARD-J. PADET |
| Voirie-Travaux neufs | J. BOTHERON-R. TISSOT |
| Environnement-Agriculture-DD et Déchets | R. TISSOT-JP. BERNARD |
| Économie | G. MONCELON |
| Aménagement du territoire | P. MOREL- R. TISSOT |
| Social-Enfance/Jeunesse | G. PLANCHE-G. NICOLAS |
| Tourisme/Culture/Communication | M. BUSSERY-G. PLANCHE |

Nomination d'un conseiller référent pour l' École Primaire :

Afin d'assurer un lien étroit (notamment pour la mise en place des rythmes scolaires) entre l'école, le conseil d'école et la mairie, M.le maire propose de nommer un conseiller référent qui sera plus particulièrement chargé de la vie scolaire et péri-scolaire. M.Michel Bussery accepte cette responsabilité.

Nomination de la commission LPR Pierre COTON :

Titulaires : G. MONCELON- X. REYNARD- G. NICOLAS

Suppléants : J. BOTHERON-J. PADET- M. BUSSERY

Vote des tarifs communaux 2014 :

Le conseil Municipal, décide les tarifs communaux pour l'année 2014 :

Concessions cimetièrè :

- Perpétuelles : 300 € le m²
- Cinquantennaires : 220 € le m²
- Trentennaires : 160 € le m²

Columbarium- Jardin du souvenir :

- Concession de 50 ans pour une case : 1000 €
- Concession de 30 ans pour une case : 700 €
- Concession de 15 ans pour une case : 500 €
- Dispersion des cendres : 100 €

Ces tarifs restent inchangés par rapport à l'année précédente.

Participation pour le Financement de l'assainissement Collectif (PFAC)

fixée à 1500 € soit une augmentation de 30 €.

Redevance Assainissement :

- Prime fixe : 42 €
- M³ consommé : 0.39 €

Ces tarifs restent inchangés par rapport à l'année précédente.

Vote des tarifs de location des salles communales :

Le conseil Municipal fixe les tarifs des salles communales pour l'année 2014 :

Salle Henri IV :

- Associations de Néronde : 60 €
- Associations extérieures à Néronde : 150 €
- Habitants de Néronde : 190 €
- Personnes extérieures à Néronde : 360 €
- Pour un verre de l'amitié : 70 €
- Location de la sono : 40 €

Salle d'animation Ancienne Cure :

- Associations de Néronde : 30 €
- Associations extérieures à Néronde : 100 €
- Habitants de Néronde : 130 €
- Personnes extérieures à Néronde : 280 €
- Pour un verre de l'amitié : 50 €
- Location de la sono : 40 €

L'augmentation des tarifs prend en compte le coût de la collecte des ordures ménagères.

Une pièce de l' Ancienne Cure est mise à disposition, gratuitement, pour le Club du Bon Temps.

Stade :

Pour les associations de Néronde : 30 €

Le tarif de remplacement de la vaisselle cassée reste au prix unitaire suivant :

- coupelle : 1 €
- verre ordinaire : 1 €
- Verre apéritif : 1.50 €
- Verre ballon : 1.50 €
- Coupe : 1.50 €
- Ramequin : 1.50 €
- Tasse : 1.50 €
- Assiette (plate, creuse, dessert) : 3 €
- Pot à eau : 3 €

Rappel : pour des réunions ponctuelles, la salle des sociétés de la mairie est mise à disposition gratuitement.

Location Jardin Salle Henri IV :

Le Conseil Municipal reconduit la location du jardin salle Henri IV à M. et Mme Henri Escoffier Domiciliés au Bourg de Néronde, pour un montant annuel de 35 €.

□ **Programme voirie 2014 :**

J. Botheron informe :

Les travaux financés par l'intercommunalité et le Conseil Général :

Réfection chaussée carrefour Coquillon (suite aux travaux d'assainissement) 17 875 € H.T.

Remise en état de 30 m de chaussée route des Singets vers maison Robert Vial 5 708 € H.T.

Curage de fossé et point à temps : 5 000 € H.T.

Travaux financés par la commune

Création du parking Volant 7 420 € H.T. (ces travaux bénéficiant d'une subvention « amendes de police » ne peuvent être financés par l'intercommunalité.

Revêtement en Gore de l'esplanade du plan d'eau 3 785 € H.T.

Une réunion de programmation et de validation de ces travaux avec l'entreprise et le bureau d'études aura lieu le 06/06/2014.

Des modifications peuvent intervenir sur ces programmes.

□ **Mise en place de la réforme des rythmes scolaire :**

M le Maire explique que suite à la réunion du conseil d'école et à la concertation avec les représentants des parents :

la plage horaire retenue pour les activités périscolaires sera le vendredi après midi de 13h15 à 16h15.

L'encadrement de ces activités sera assuré par Mme Vial Claude et Mme Bernard Alice, dans le cadre de leurs contrats aidés 24h subventionnés à 80 % par l'état.

Un nouvel emploi du temps sera mis en place ainsi qu'une formation BAFA.

La réflexion se poursuit :

- possibilité d'intervenants extérieurs en fonction des offres.
- Interventions d'associations.

La mise en place de cette organisation est à titre expérimental pour un an.

Lieux possibles pour ces activités périscolaires :

P. Morel explique que la commission bâtiments s'est réunie pour étudier la possibilité de transformer un appartement situé au premier étage de l'école en deux salles d'animation. Des devis sont en cours. D'après les premiers retours, le coût des travaux devrait être relativement importants (environ 80000 €).

X.Reynard propose d'étudier l'aménagement du préau de l'école, solution pratique (rez-de-chaussée, mitoyenneté des installations sanitaires de l'école, utilisation facile...) Ces deux pistes sont à étudier.

Pour la rentrée 2014, la solution retenue consiste à utiliser les salles d'animation de l'ancienne cure, afin de ne pas engager financièrement la commune.

M.le maire donne lecture d'un courrier du maire de Pavezin (petite commune de la Loire) à l'inspecteur d'Académie. Ce courrier explique les difficultés et les impossibilités financières de mise en place par sa commune. Il conclut ne pas mettre en application cette réforme à la rentrée 2014.

□ **Réflexion sur la proposition de M.Robert de vendre à la commune, son terrain cadastré AD 0027.**

M le Maire :

- rappelle l'offre de Monsieur ROBERT.
- explique sa volonté de voir s'installer de nouvelles familles sur la commune de Néronde.
- Informe du contact pris pour conseil avec le cabinet d'étude OXYRIA.

M le Maire explique que la mairie doit avoir un rôle de facilitateur pour ce type de projet, mais ne peut financièrement pas avoir celui d'investisseur lotisseur.

La réflexion se poursuit dans l'attente d'autres informations.

□ **Réflexion sur le devenir du bâtiment HLM le Grand Jardin (visite des élus)**

Une visite du bâtiment est programmée pour les élus le mardi 8 juillet 2014 à 16h.

□ **Point sur la mise en place du Très Haut Débit**

P. Morel présente un compte rendu sur l'avancement du THD suite au dernier comité Syndical du SIEL

La mise en place de la fibre optique sur le département de la Loire sauf deux territoires concernés par l'initiative privée (Orange), est pilotée par le SIEL avec le soutien de l'État, de la Région, des communautés de communes et du Conseil Général 42.

Le cahier des charges du futur réseau THD doit desservir 100 % des habitants du département.

Ce réseau représente 10 588 KM de fibre optique à installer au droit des parcelles.

La construction du réseau est assurée en partie par des entreprises locales (SPIE Sud Est pour le canton de Néronde) et représente environ 600 emplois pour la phase de construction et 150 emplois pour l'exploitation et l'entretien du réseau.

Le coût du réseau est de 283,5 M€. Ce réseau doit être opérationnel fin 2020.

□ **Information sur la pose de panneaux signalétiques « Terre de Tisseurs »**

G. Planche informe que 6 panneaux sur le patrimoine vont être posés dans le village.

1 panneau pupitre vers le pressoir face à la tour Coton

1 panneau pupitre place du pilori

2 panneaux pupitres sur le perron de l'église

2 panneaux muraux dont un vers la tour des Œufs et un vers la maison à colombages.

□ **Dossiers en cours Questions diverses**

X. Reynard fait un point sur les dépenses d'investissement de la commune :

3 factures ont été réglées :

Extension du réseau assainissement Coquillon 35 876 €

Étude COCA 6780 €

Aménagement butte du stade 680 €

Retrace l'historique du musée VIGNON, explique que ce bâtiment connaît de nombreux problèmes et ne peut plus être ouvert au public. Il propose qu'une réflexion soit engagée sur le devenir de ce lieu.

J. Padet : informe avoir commencé la mise à jour du site internet.

J. Botheron signale :

□ que des dégradations ont eu lieu au lavoir de la Grande Eau.

□ quelques problèmes de ramassage d'ordures ménagères à Chazelle

□ Que la taille de haies au stade, à la salle Henri IV et derrière l'église sera réalisée par l'entreprise Gagnaire.

E. Zgainski propose d'organiser une journée citoyenne pour le fleurissement et le nettoyage du village.

M. Busseron informe

□ qu'une réunion de la commission fleurissement a eu lieu le 29 mars avec visite du village et qu'une réflexion est en cours pour fleurir d'autres endroits

□ avoir rencontré M. Buchard pépiniériste pour des plantations sur la butte du stade

□ avoir inscrit le village au concours de fleurissement.

G. Nicolas demande s'il serait possible de prévoir l'achat de nouvelles décorations de Noël pour les rues du village.

G. PLANCHE :

remercie toutes les personnes qui ont bien voulu se joindre à la commission Culture.

propose une réunion pour le dossier « Noms des rues du village » le mardi 8 juillet à 17h30.

donne les listes de distribution du « Néronde.com » pour les 10 quartiers.

M le Maire :

signale que Maître Le Duc est missionné pour saisir le tribunal administratif concernant le dossier « antenne Salamard »

donne lecture d'un courrier du Club d'Éducation Canine remerciant le Conseil Municipal pour la subvention

accordée.

donne lecture du courrier d'un étudiant présentant sa candidature pour un emploi à la commune dans le cadre de sa formation par alternance « BTS en aménagement paysager » au lycée Roanne Chervé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance a 23h50

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 18 juillet 2014.

Le Maire
Gérard MONCELON

Le secrétaire de séance
Pierre MOREL